

CONSEIL GENERAL

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Désignation de conseillers généraux au sein de diverses instances locales

Par délibération n° 55-06 du 31 mars 2006, le Conseil Général a procédé à la désignation de ses représentants au sein des différentes commissions locales, internes ou externes à la Collectivité Territoriale.

Depuis l'adoption de cette délibération, le Conseil Général a été sollicité par divers services administratifs afin d'actualiser ou de compléter la composition de quelques autres organismes institués dans l'archipel, par la désignation de conseillers intéressés pour y siéger en qualité de membre titulaire ou suppléant.

Sont ainsi concernés les instances suivantes :

- le Comité de coordination de l'emploi et de la formation professionnelle : désignation de deux membres titulaires supplémentaires avec leurs suppléants, en complément des quatre représentants déjà nommés le 31 mars dernier par notre Assemblée, à savoir Mme Françoise LETOURNEL et M. Gérard Briand comme membres titulaires, M. Franck DETCHEVERRY et Mme Patricia JUGAN comme membres suppléants ;
- l'Assemblée commerciale de la station de pilotage maritime : désignation d'un membre suppléant du Président du Conseil Général ;
- la Commission de sécurité : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant ;
- le Conseil des rivages français d'Amérique (Conservatoire du Littoral) : désignation de deux membres titulaires et de deux membres suppléants ;
- le Comité de prévoyance sur la délinquance : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant ;
- la Commission d'action sociale publique : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Je vous propose donc de compléter notre précédente délibération, en recueillant les candidatures des conseillers généraux souhaitant participer aux travaux de ces cinq instances.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Le Président,

Stéphane ARTANO